04/1

# **COMMISSION PARITAIRE**

### **PROCES-VERBAL**

#### de la séance du 22 mars 2004

# **Présents**

David ABIKER, Frank BARON, Philippe BRAUD, Marie-Christine LABROUSSE, Christian LARGER, Jean-Claude LESCURE, James Mc CEARNEY, Olivier STORCH.
Jérémy AFANE, Sophie BESANCENOT, Nicolas COCHARD, Domitien DETRIE, Filip GRABOWSKI, Thymée N'DOUR, François SEROT ALMERAS LATOUR.

### Absents ou excusés

Alexandru BARBIERU (procuration à Filip GRABOWSKI).

# Assistaient à la séance

M. Laurent BIGORGNE directeur des études et de la scolarité,
Mme Isabelle de VIENNE chargée de mission à la direction des études et de la scolarité,
M. Xavier BRUNSCHVICG directeur de la communication,
M. Cyril DELHAY chargé de mission à la direction des études et de la scolarité,
Mme Marina KUNDU directrice des premiers cycles .

\*

I.	Election des présidents enseignant et étudiant.	p. 2
II.	Election des membres de la sous-commission des libertés politiques et syndicales et des activités culturelles.	p. 4
III.	Programme de travail et constitution des groupes de travail.	p. 5
IV.	Présentation des Conventions Education Prioritaire.	p. 6
V.	Bilan des 1ers cycles.	p. 9
VI.	Audition de Sciences Po Conseil.	p. 13
VII.	Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 8 décembre 2003 et du procès-verbal provisoire de la séance du 15 décembre 2003.	p. 14
VIII.	Echange d'informations sur des questions diverses.	p. 14

#### **COMMISSION PARITAIRE**

#### PROCES-VERBAL

#### de la séance du 22 mars 2004

La séance est ouverte à 18 heures, sous la présidence provisoire de Laurent BIGORGNE jusqu'à l'élection du président de la Commission paritaire. Il rappelle que la Commission paritaire est une instance composée à parité d'élus enseignants et d'élus étudiants, qui a à connaître de plusieurs éléments forts liés à la vie de l'Institut. Parmi les éléments sur lesquels elle continuera à travailler cette année, le plus important est celui des réformes pédagogiques de Sciences Po, du 1<sup>er</sup> cycle au master. Elle travaillera également, comme c'est traditionnellement son rôle, sur les questions liées à la vie étudiante et la vie associative. C'est devant la Commission paritaire que les différentes associations, qu'elles aient un statut pérenne ou une durée de vie plus courte, viennent présenter leur bilan moral et financier : c'est l'exigence du jeu démocratique et associatif à Sciences Po. C'est aussi une exigence due au fait que certaines de ces associations sont financées pour partie par la FNSP. Il appartient donc aux élus de vérifier la juste dépense de ces financements et la véracité des comptes soumis par ces associations. Le troisième élément fort est celui des libertés politiques et syndicales à l'Institut. La direction de Sciences Po a comme politique d'encourager la vie associative, sociale, politique et syndicale sous toutes ses formes, du moment qu'elles respectent les exigences démocratiques. Pour ce faire, il appartient à tous de rester vigilants lors des moments forts comme les élections, lorsque de grands débats sont organisés à Sciences Po et que l'Institut accueille des personnalités de la vie politique et de la société civile. Cette prérogative de la Commission paritaire se traduit par l'existence d'une sous-commission des libertés politiques et syndicales et des activités culturelles, qui devra être mise en place aujourd'hui. Cette sous-commission, composée de quatre enseignants et quatre étudiants, doit être disponible en cas d'entorse au règlement des libertés politiques et syndicales ou au bon fonctionnement de la vie démocratique à l'intérieur de l'Institut. En plus des prérogatives principales de la Commission paritaire, un certain nombre de grands thèmes seront explorés cette année. Ils seront abordés lors de la présentation du programme de travail. Cette séance étant la première suivant les élections étudiantes et enseignantes, il propose aux membres de la Commission paritaire de se présenter. Il leur transmet les excuses de Richard DESCOINGS, qui a été retenu au dernier moment.

#### I. ELECTION DES PRESIDENTS ENSEIGNANT ET ETUDIANT

Laurent BIGORGNE indique que cette élection a lieu avec un collège unique. Il propose de commencer par l'élection du président enseignant. Il demande s'il y a des candidats.

# - Election du président enseignant

# a) Exposé

Olivier STORCH présente sa candidature. Ancien élève de Sciences Po, diplômé en 1995, il est ensuite entré à l'ENA, a travaillé au ministère des finances et enseigne à Sciences Po depuis cinq ans dans différentes disciplines, notamment l'économie et les finances publiques. Il était suppléant d'Emmanuel GOLDSTEIN au Conseil de Direction et est très heureux d'être élu à la Commission paritaire. Il a participé aux premiers comités de sélection des conventions d'éducation prioritaire. Chaque fois que la direction des études en a eu besoin, il a participé à la création de modules, par exemple en questions européennes ou en finances publiques. Il aime particulièrement Sciences Po et c'est la raison pour laquelle il présente sa candidature à la fonction de président enseignant.

David ABIKER présente également sa candidature. Il indique que c'est son troisième mandat à la Commission paritaire. Il a eu un parcours un peu atypique. Il aime beaucoup Sciences Po pour y avoir étudié, puis travaillé, puis enseigné. Il a obtenu son diplôme en 1991 en section Eco-fi, puis a travaillé auprès du responsable de cette section pendant trois ans et demi avant de rejoindre le secteur privé, où il a été consultant en communication financière pendant trois ans. Il a ensuite travaillé dans une société qui travaillait beaucoup au développement de l'Afrique. Il a rejoint le ministère de l'Economie et des finances, où il conseille le directeur de la monnaie pour tout ce qui concerne la vente en ligne et l'action commerciale en ligne. Il serait très heureux de présider cette séance si on lui en donnait la chance. Il a été à bonne école puisqu'il a connu trois présidents de Commission paritaire : Marc-Antoine JAMET quand il était enseignant, puis Marie-Christine LABROUSSE et Gilles LE CHATELIER. Il a donc une bonne connaissance de l'Institut, des personnels qui y travaillent et du fonctionnement de la Commission paritaire.

b) Vote

David ABIKER est élu président enseignant avec 9 voix pour, Olivier STORCH obtient 6 voix et il y a 1 vote blanc.

Laurent BIGORGNE le félicite et lui passe la présidence du reste de la séance.

### - Election du président étudiant

Domitien DETRIE présente sa candidature. Il est un des représentants de l'UNEF dans la Commission paritaire. L'année dernière, il était élu étudiant au Conseil de Direction et connaît donc bien les instances de direction de Sciences Po. Sa candidature se fonde sur des raisons de forme et de fond. En ce qui concerne la forme, l'UNEF est une organisation légitime pour représenter les étudiants, puisqu'elle a obtenu entre 40 et 45 % des voix aux dernières élections et a quatre élus dans chaque conseil. Ces dernières années, elle a prouvé qu'elle était constamment présente dans les Conseils, dans les groupes de travail et au quotidien auprès des étudiants. Pour l'UNEF, défendre les intérêts des étudiants suppose un syndicalisme critique et constructif, à la fois force de proposition et d'action. La méthode de l'UNEF est de travailler avec l'ensemble des acteurs de la communauté universitaire dans un dialogue juste, franc et ouvert, ce qui est le meilleur moyen de faire avancer Sciences Po et les droits des étudiants. Cette candidature prend aussi place dans un contexte particulier. Si l'UNEF s'engage avec détermination et enthousiasme dans cette nouvelle année de travail, c'est parce qu'il lui semble qu'il y a un nouveau souffle en matière de concertation à Sciences Po. L'UNEF souhaite faire un certain nombre de propositions concrètes dans un esprit d'ouverture et estime que la Commission paritaire symbolise particulièrement cet esprit de concertation, de dialogue et de travail concret sur des propositions. Il prend pour exemple deux dossiers majeurs sur lesquels il faudra travailler ensemble cette année. Le premier est la réforme de la scolarité, qui est ambitieuse et dans laquelle l'UNEF place un grand nombre d'espérances. L'UNEF souhaite notamment que l'on mène un travail approfondi sur la question des maquettes et sur la situation des étudiants en transition qui sont actuellement en 4<sup>ème</sup> année. Ce serait aussi l'occasion de lancer une grande réflexion sur l'innovation pédagogique à Sciences Po, la forme des exercices, l'organisation des conférences, les rythmes universitaires et la confrontation des disciplines. Puisque la réforme des masters va permettre un accroissement sensible des contenus de spécialisation, l'UNEF souhaite que cela ne soit pas dissocié d'une vraie réflexion sur les questions de pédagogie à Sciences Po. L'autre dossier essentiel est celui de la démocratisation de l'accès à Sciences Po. L'UNEF souhaite qu'un oral d'admission soit instauré à l'entrée en 1ère année, comme cela se fait déjà pour la 2ème année. Elle souhaite également que l'on développe l'information dans les lycées, que l'on réfléchisse à la proposition faite par Laurent BIGORGNE de créer une préparation en ligne au concours d'entrée à Sciences Po. Ce travail sur la démocratisation de Sciences Po et sur les moyens de faciliter l'accès à Sciences Po est le meilleur moyen de garantir l'ancrage de Sciences Po dans le service public. Enfin, le dernier dossier que l'UNEF juge particulièrement important est celui de la vie associative à Sciences Po. L'UNEF souhaite qu'un travail soit mené sur le financement de la vie associative, afin qu'il puisse mieux correspondre aux besoins des associations et qu'il associe davantage les représentants étudiants. Enfin, il faudrait mener une vraie réflexion sur les projets collectifs et sur l'éventualité de leur mise en place en 1<sup>er</sup> cycle. 2004 sera une année tournant et l'UNEF souhaite vraiment travailler de manière constructive et efficace pour Sciences Po et pour les étudiants.

François SEROT ALMERAS LA TOUR indique qu'il est étudiant en 4<sup>ème</sup> année et qu'il siégeait déjà à la Commission paritaire l'année dernière en tant qu'élu de l'UNI. Il rappelle que les valeurs défendues par l'UNI sont d'abord la méritocratie et l'égalité des chances. L'UNI n'est pas fermée, elle est prête à discuter avec la direction et à envisager tous les projets présentés, en espérant toujours que ce travail puisse se faire dans les meilleures conditions possibles.

#### Vote:

Domitien DETRIE est élu président étudiant avec 10 voix. François SEROT ALMERAS LA TOUR obtient 3 voix et il y a 3 bulletins blancs.

Laurent BIGORGNE le félicite. Il rappelle que la présidence de la Commission paritaire se fait à raison d'une séance sur deux pour chaque président. Domitien DETRIE présidera donc la prochaine séance. Par ailleurs, en tant que président étudiant de la Commission paritaire, il représentera les étudiants au sein de la Commission d'attribution des bourses de la FNSP.

# II. ELECTION DES MEMBRES DE LA SOUS-COMMISSION DES LIBERTES POLITIQUES ET SYNDICALES ET DES ACTIVITES CULTURELLES

## a) Exposé, questions et observations

David ABIKER indique que c'est un scrutin à collège séparé, plurinominal majoritaire à deux tours. La sous-commission comporte quatre enseignants (deux titulaires et deux suppléants) et quatre étudiants (deux titulaires et deux suppléants). La sous-commission est convoquée pour trancher rapidement les problèmes de discipline, de vie démocratique et associative à l'intérieur de l'Institut. Elle ne se réunit pas souvent, mais ses réunions sont toujours l'occasion de régler des problèmes très intéressants. Il demande s'il y a des candidats déclarés. Il précise que chaque membre est élu en même temps que son suppléant.

Laurent BIGORGNE propose une suspension de séance afin que les étudiants puissent se mettre d'accord sur les candidats qui se présenteront.

David ABIKER ajoute qu'en 2003, les titulaires enseignants étaient James Mc CEARNEY et luimême. Les suppléants étaient Marie-Christine LABROUSSE et Frank BARON. Cette année, les candidats sont d'un côté Frank BARON comme titulaire et Marie-Christine LABROUSSE comme sa suppléante et de l'autre James Mc CEARNEY comme titulaire et Christian LARGER comme suppléant.

Les élus étudiants présentent leurs candidats : d'un côté Thymée N'DOUR comme titulaire et Nicolas COCHARD comme son suppléant, et de l'autre François SEROT ALMERAS LA TOUR comme titulaire et Filip GRABOWSKI comme suppléant.

## c) Vote

Frank BARON et James Mc CEARNEY sont élus titulaires et Marie-Christine LABROUSSE et Christian LARGER sont élus suppléants avec 7 voix pour et 1 abstention.

Thymée N'DOUR et François SEROT ALMERAS LA TOUR sont élus titulaires et Nicolas COCHARD et Filip GRABOWSKI sont élus suppléants avec 6 voix pour et 2 abstentions.

### III. PROGRAMME DE TRAVAIL ET CONSTITUTION DES GROUPES DE TRAVAIL

a) Exposé

Laurent BIGORGNE indique qu'il y a une volonté très forte de la direction de travailler avec les enseignants et les étudiants sur un certain nombre de projets stratégiques, essentiels pour l'institution. Il n'en reste pas moins que comme un certain nombre d'autres personnes, il sera particulièrement attentif à la teneur des tracts distribués dans la Péniche. Il retient les assurances des élus étudiants qui lui disent que ces tracts respecteront tant dans la forme que dans le fond les exigences d'une vie démocratique saine et équilibrée. Si ce n'est pas le cas, il agira.

En ce qui concerne les différents thèmes qui seront traités ce semestre, les élus du Conseil de Direction, à la suite d'une concertation avec les étudiants et les enseignants, ont choisi de travailler dans un certain nombre de groupes de travail auxquels les membres de la Commission qui sont intéressés sont également invités à s'inscrire. Le premier groupe de travail, qui va de soi compte tenu des décisions que doivent prendre le Conseil de Direction de l'IEP et le Conseil d'Administration de la FNSP, portera sur la création d'une école de journalisme. Michèle COTTA a rendu officiellement son rapport aujourd'hui, avec les préconisations de la commission qu'elle a animée pendant cinq mois sur la création d'une école de journalisme à Sciences Po. Il appartient maintenant à la direction d'y réfléchir avec les élus des conseils, la création de cette école, si elle est décidée, devant se faire à l'horizon de la rentrée 2004. Il faudra réfléchir au cadrage pédagogique de ce projet et aux conditions matérielles de l'ouverture de cette école.

Le deuxième groupe de travail portera sur les 1<sup>ers</sup> cycles. La politique conduite depuis 2000 a singulièrement modifié les équilibres à l'intérieur de Sciences Po. Aujourd'hui, les 1<sup>ers</sup> cycles constituent la matérialisation la plus aboutie de la politique d'intégration internationale de Sciences Po en même temps qu'ils constituent un tremplin, une rampe de lancement vers le master pour les étudiants. On note depuis deux ou trois ans une augmentation croissante, parmi les étudiants entrant en 4<sup>ème</sup> année, de la part des étudiants venant des différents 1<sup>ers</sup> cycles de l'IEP de Paris.

Le troisième groupe de travail portera sur l'évolution des scolarités. La politique défendue par la direction de Sciences Po consiste en une vision dynamique de la réforme des scolarités pour éviter d'avoir à entreprendre une réforme massive tous les dix ans. Il est préférable de faire évoluer les scolarités avec les étudiants, avec les enseignants et en tenant compte de l'évolution des débouchés professionnels. Ce groupe de travail concentrera ses efforts sur la réforme des masters actuellement en cours à Sciences Po, aussi bien dans son volet recherche qu'en ce qui concerne le diplôme de Sciences Po et ses nécessaires évolutions après trois années d'une nouvelle configuration. Cette configuration, Sciences Po ayant décidé dès 1998 de choisir le nouveau système LMD, est entrée en vigueur en 2000. Aujourd'hui, elle fait consensus à l'intérieur de l'Institut.

Le quatrième groupe de travail concernera l'accès à Sciences Po. C'est dans ce groupe de travail que l'on opérera le suivi des conventions d'éducation prioritaire et de la réforme de l'examen d'entrée en 2<sup>ème</sup> année, qui comporte maintenant un oral. C'est également à l'intérieur de ce groupe qu'il faudra se poser un certain nombre de questions essentielles sur la démocratisation et sur les modifications des procédures d'admission en 1<sup>ère</sup> et en 4<sup>ème</sup> année.

Le cinquième groupe de travail sera consacré au suivi de l'aide sociale et de la réforme des droits de scolarité votée en décembre dernier. Ce groupe sera présidé par Jean-Paul FITOUSSI et devra suivre les effets de la réforme sur les droits de scolarité et sur l'évolution de l'aide sociale. Ce groupe devra aider au pilotage de la réforme de l'aide sociale, aussi bien pour les étudiants français que les étudiants étrangers.

Le dernier groupe de travail, qui concerne tout particulièrement la Commission paritaire, portera sur la vie associative et la vie étudiante. Il fera le lien avec les différentes associations, qu'elles soient permanentes ou non, reconnues ou en passe de l'être. Il aura également à connaître de toutes les idées, suggestions et critiques concernant la vie des étudiants à Sciences Po, aussi bien à Paris que dans les 1<sup>ers</sup> cycles délocalisés. Ce groupe de travail sera animé par Xavier BRUNSCHVICG.

Les feuilles d'inscription à chacun de ces groupes seront distribuées aujourd'hui. Tous les membres de la Commission intéressés peuvent s'inscrire dans le ou les groupes de leur choix, sans limitation. La seule limitation sera une limitation *ex post*, puisque chaque groupe aura un certain nombre d'heures de réunion dans les prochains mois, afin d'avancer dans le programme. Pour chaque groupe, une première date de réunion est proposée. Ensuite, en fonction de l'urgence des dossiers à traiter, la direction proposera des dates à un rythme plus ou moins soutenu, en fonction des agendas des participants. Ces réunions se tiendront généralement en fin de journée afin de convenir aux horaires d'un maximum de participants.

Enfin, il indique que les personnes intéressées ont à leur disposition le document de réflexion des centres de recherche de Sciences Po, de l'Ecole doctorale et de la direction de Sciences Po sur la situation de la recherche en France. La Commission paritaire a certes à connaître prioritairement de la situation en 1<sup>er</sup> cycle et en master, la recherche relevant essentiellement du Conseil scientifique. Mais la direction a souhaité transmettre aux membres de la Commission la note sur la politique scientifique conduite depuis plusieurs années à Sciences Po et la note présentant la position de Sciences Po dans la crise que traverse actuellement la recherche en France. Sciences Po est plus fermement que jamais attaché à une recherche ancrée dans l'université. Le lien entre l'enseignement supérieur et la rechercher, surtout en sciences sociales, passe par un ancrage réciproque de la recherche dans l'université et de l'université dans les centres de recherche.

Il ajoute que le cas échéant, il est possible de créer un groupe de travail *ad hoc* en fonction des demandes et des suggestions des membres de la Commission paritaire.

#### b) Questions et observations

David ABIKER fait remarquer qu'il est arrivé par le passé que des étudiants soulèvent en Commission paritaire des problèmes qui relevaient de la compétence d'un groupe de travail existant. Il n'est pas souhaitable que les élus étudiants se censurent en Commission paritaire, mais il leur recommande de ne pas y ouvrir des débats ou des réflexions qui seraient au programme d'un de ces groupes de travail.

# IV. PRESENTATION DES CONVENTIONS D'EDUCATION PRIORITAIRE (CEP)

# a) Exposé:

Cyril DELHAY indique que 87 étudiants ont été admis depuis 2001 à Sciences Po dans le cadre des CEP. Les étudiants de la première promotion effectuent actuellement leur année à l'étranger, en séjour d'études ou en stage. La dernière promotion, admise en juillet 2003, comprend 37 étudiants en 1ère année. Cette nouvelle promotion s'intègre très bien à Sciences Po, encore plus rapidement et plus solidement que les précédentes. Sur ces 37 étudiants, 20 ont été élus délégués de conférence au 1<sup>er</sup> semestre, ce qui témoigne à la fois de leur engagement dans l'institution et de la confiance qu'ils ont su susciter parmi leurs camarades. L'autre indicateur est celui de l'intégration académique. Certains résultats sont encore partiels, mais ils sont définitifs en histoire. Sur une promotion de 255 étudiants, 3 étudiants admis dans le cadre des CEP se classent dans le premier décile. Surtout, la première de la promotion en histoire, avec une moyenne de 18/20, a été admise dans le cadre des CEP.

Ce matin, le Conseil de direction a voté une nouvelle résolution autorisant le directeur de Sciences Po à signer des conventions dans le cadre juridique qui a été re-précisé. 20 lycées sont maintenant partenaires de Sciences Po dans le cadre de ce dispositif, alors qu'ils n'étaient que 7 en 2001. 17 de ces lycées avaient déjà une convention avec Sciences Po. Les 3 lycées qui rejoignent le dispositif cette année sont le lycée Jean-Renoir à Bondy, le lycée Jacques-Feyder à Epinay-sur-Seine et le lycée Robert-Doisneau à Vaulx-en-Velin, dans l'académie de Lyon.

#### b) Ouestions et observations :

Domitien DETRIE a une question sur les statistiques. On constate souvent qu'il n'y a pas de corrélation entre le nombre d'admis et le nombre d'admissibles. Il suppose que cela se fonde sur les

critères de sélection, mais demande comment s'expliquent de si grandes variations entre le nombre d'admissibles et d'admis.

Cyril DELHAY répond que l'admissibilité est déterminée par les lycées. L'admission se fait à Sciences Po, avec un jury différent. Les candidats sont sélectionnés sur les critères du mérite, du talent et de leur capacité à réussir leurs études à Sciences Po dans de bonnes conditions. Puisqu'il n'y a pas de quota, il n'y a aucune raison qu'il y ait une corrélation entre le nombre d'admissibles et le nombre d'admis.

Domitien DETRIE demande s'il est arrivé que des lycées s'étonnent qu'un grand nombre des lycéens qu'ils avaient pré-sélectionnés n'aient pas été admis à Sciences Po.

Cyril DELHAY répond que cela arrive. La première année, un lycée avait choisi six lycéens admissibles et un seul avait été admis à Sciences Po. Ce genre de situation n'est pas facile à gérer, surtout une première année pour un grand lycée. L'année dernière, trois lycées ont eu plusieurs admissibles mais aucun admis. Cela fait partie du contrat passé initialement avec ces établissements. Il n'y a pas de quota et il n'y a donc aucune garantie qu'un minimum d'élèves de chaque lycée soit admis chaque année. Dans de telles situations, des discussions sont menées afin de déterminer ce qui a pu mal fonctionner et éventuellement de travailler différemment l'année suivante. Mais parfois, il peut simplement s'agir d'une question de promotion, sans que la méthode de travail soit à remettre en cause.

Christian LARGER demande si cela n'est pas également lié au niveau relatif des établissements.

Cyril DELHAY répond que le niveau relatif des établissements est très difficile à apprécier parce que c'est une procédure qui permet de prendre des candidats ayant un potentiel. Mais certains échecs peuvent être imputables moins au niveau de l'établissement qu'à sa culture. Notamment, parmi les trois lycées qui n'ont pas eu d'admis cette année, deux ont comme dominante des filières technologiques. Il s'agit du Lycée Blaise-Pascal de Forbach et du lycée Georges-Pompidou de Villeneuve-la-Garenne. Quand on se rend pour la première fois dans ces lycées pour y parler de Sciences Po, même les enseignants ne savent pas de quoi il s'agit. Il faut donc faire un travail en profondeur sur la durée.

Nicolas COCHARD demande si ces conventions pourront être passées dans d'autres académies que celles qui ont été choisies jusqu'ici ou s'il y a une limite.

Cyril DELHAY répond que l'aire géographique concernée est la France entière. Pour ce qui est des établissements retenus, cela relève de la compétence du Conseil de direction, qui choisit chaque année les établissements qui peuvent signer de nouvelles conventions.

Nicolas COCHARD demande si Sciences Po n'est pas tributaire de la décision de justice qui a été prise et qui stipule que les CEP seront pérennisées à condition que le système se généralise et ne se limite pas à quelques établissements.

Cyril DELHAY lui répond qu'il a dû lire différemment la décision de justice. Le Conseil de direction a pris de nouvelles résolutions le 15 décembre et ce matin pour se conformer de manière très précise aux attendus de la Cour administrative d'appel. Ce faisant, il n'a fait que transcrire une pratique qui était menée depuis 2001. Les résolutions votées prévoient que le dispositif est expérimental pendant quatre ans et qu'au terme de cette durée, il sera évalué pour que soit prise ou non la décision de le généraliser.

Nicolas COCHARD demande combien de lycées situés en dehors de l'Ile-de-France ont postulé à cette procédure.

Cyril DELHAY répond qu'il y a eu 5 lycées hors Ile-de-France. Tous ont été retenus. Des contacts sont en train d'être noués avec des lycées d'autres académies.

Olivier STORCH souligne qu'on dit souvent que les CEP ont un effet positif sur les lycées concernés, leurs élèves et leur corps enseignant. Il demande si Sciences Po envisage de lancer une étude objective sur trois ou quatre ans dans les premiers établissements à avoir passé ces conventions, notamment pour savoir si le niveau des résultats au baccalauréat a augmenté.

Cyril DELHAY répond que l'Inspection générale de l'Education nationale s'est déclarée intéressée par une telle évaluation. Richard DESCOINGS a donné son accord de principe. Cette étude devrait donc être lancée dans les prochains mois. Des évaluations ont déjà été faites, notamment dans l'académie de Créteil, où le responsable du dispositif auprès du recteur de l'académie a adressé un questionnaire très précis à tous les établissements partenaires et a synthétisé les données de cette enquête.

Frank BARON demande quelles conséquences aura l'étape de généralisation. Cela signifie-t-il que l'ensemble des lycées situés en ZEP seront concernés par le dispositif ? Si c'est le cas, de combien d'établissements s'agit-il ?

Cyril DELHAY répond qu'aujourd'hui, tous les lycées de ZEP sont potentiellement concernés par le dispositif. Tous les lycées répondant aux critères énoncés par le Conseil de direction (les lycées classés en ZEP, REP, zone sensible, zone de prévention de la violence) peuvent présenter leur candidature. Le nombre d'établissement potentiellement concernés se situe autour de 200-250 lycées.

Domitien DETRIE demande si les établissements candidats présentent un dossier type ou si des représentants de Sciences Po se rendent dans le lycée pour y rencontrer les équipes.

Cyril DELHAY répond que cela est précisé dans les résolutions votées le 15 décembre. Un établissement peut être candidat à partir du moment où il est classé en ZEP, REP, zone sensible ou zone de prévention de la violence. D'autres critères alternatifs ont été fixés pour les lycées non classés : il s'agit du pourcentage d'élèves issus de catégories socioprofessionnelles défavorisées ou du pourcentage d'élèves de seconde venant de collèges classés en ZEP, REP, zone sensible ou zone de prévention de la violence. A partir de ces critères objectifs, des dossiers peuvent être adressés au directeur de Sciences Po et au Conseil de direction. Sur la base de l'ensemble de ces éléments et de la lettre de motivation rédigée par le proviseur, il est décidé de passer une convention ou non. Tout cela est préparé par un travail de dialogue et d'échanges avec les équipes enseignantes des lycées candidats.

Nicolas COCHARD demande s'il est prévu à court terme d'étendre ce dispositif à de nouvelles régions. Jusqu'à présent, il se limitait à l'Île-de-France et à l'Alsace-Lorraine.

Cyril DELHAY précise que le dispositif est pensé en termes d'académies et non de régions. Jusqu'en décembre 2003, il se limitait aux académies de Paris, Créteil, Versailles et Metz-Nancy. Il y a maintenant une convention avec un lycée de l'académie de Lyon et des contacts avec d'autres académies. A titre d'exemple, les deux académies les plus pertinentes du point de vue de l'éducation prioritaire, en dehors de l'Ile-de-France, sont l'académie d'Aix-Marseille et l'académie de Lille. Dans chacune de ces deux académies, il y a au moins une trentaine de lycées éligibles.

Laurent BIGORGNE souligne que jusqu'à présent, lorsque Sciences Po s'est tourné vers ces académies, il a rencontré un tir de barrage des IEP de province, aussi bien du Conseil d'Administration de l'IEP de Lille que du Conseil d'Administration de l'IEP d'Aix-en-Provence. La situation est encore un peu crispée, mais elle se détend. L'IEP d'Aix-en-Provence souhaitait lui-même mettre en place un dispositif dont les premiers résultats ne semblent pas particulièrement encourageants.

Olivier STORCH demande si l'IEP de Lille met en place des mesures qui justifient son tir de barrage. Cyril DELHAY précise qu'il y a deux ans, il s'était rendu dans l'IEP de Lille à l'invitation de son directeur. Il y est retourné au printemps pour y rencontrer certains membres du Conseil d'administration, notamment les représentants étudiants. Il y a un vif intérêt vis-à-vis de cette procédure. Il y a deux ans, l'IEP de Lille a mis en place un dispositif à destination des classes BTS de cinq lycées de son académie, qui correspond à la même philosophie. En fait, les crispations les plus fortes viennent des enseignants. Notamment, alors que la réunion se passait très bien et que les étudiants étaient à l'écoute de ce qui se faisait à Paris, une enseignante d'anglais a demandé ce qu'on faisait pour les enfants de professeurs des écoles. L'intérêt pour ce dispositif chemine. Après le tir de barrage initial, il n'est pas impossible que des ouvertures se fassent dans les mois à venir.

James Mc CEARNEY demande si ce tir de barrage provenait des enseignants ou du Conseil d'administration.

Cyril DELHAY répond qu'il venait du Conseil d'administration de l'IEP de Lille. Celui-ci s'était prononcé il y a deux ans sur une disposition qui lui aurait permis d'entrer dans le dispositif en partenariat avec Sciences Po. Cette décision n'est pas passée à quelques voix, notamment les voix des représentants enseignants.

# V. BILAN DES 1<sup>ers</sup> CYCLES

# a) Exposé:

Laurent BIGORGNE rappelle que les membres de la Commission ont reçu un document établissant des éléments de bilan sur la politique d'implantation de 1<sup>ers</sup> cycles de Sciences Po en régions. La direction, conformément à la demande des élus étudiants, a fait figurer dans ce bilan exhaustif des informations sur les effectifs aujourd'hui accueillis, sur les flux de candidatures, les corps enseignants, la 3<sup>ème</sup> année à l'étranger, les maquettes pédagogiques et sur le bilan financier de l'implantation de ces 1<sup>ers</sup> cycles.

Laurent BIGORGNE indique qu'il insistera sur les questions soulevées par les élus étudiants lors d'une réunion récente avec la direction. Ces questions devraient structurer l'activité du groupe de travail sur les 1<sup>ers</sup> cycles. En premier lieu, les étudiants ont attiré l'attention sur la situation du campus parisien. Il y a aujourd'hui le sentiment que la surcote des campus en régions, leur très bonne situation pédagogique, les conditions matérielles qui leur sont faites et le taux d'encadrement qui y est possible posent problème au campus de Paris. En outre, l'identité très forte des campus de Nancy, Dijon et Poitiers pose en creux la question de l'identité du campus de Paris. Le deuxième point est la question de l'accueil des étudiants. En ce qui concerne l'accueil administratif, il est possible d'améliorer les choses, mais Sciences Po fait déjà beaucoup. Il faut mener une réflexion qualitativement très ciblée afin que les procédures soient plus intelligentes. Il a le sentiment qu'un certain nombre de difficultés, notamment pour l'obtention de titres de séjours ou pour des problèmes de sécurité sociale, font aujourd'hui l'objet d'une meilleure expertise et d'un meilleur traitement de la part de Sciences Po. La direction a cependant décidé de consacrer davantage de moyens humains à l'accueil administratif des étudiants. Plus important, l'accueil moral, pédagogique, psychologique parfois des étudiants de 1er cycle doit être amélioré. Le campus de Paris accueille des étudiants parfois très jeunes, qui ont tout juste 17 ans, qui ont quitté leur région d'origine et s'installent à Paris dans des conditions souvent hâtives et compliquées. Cette situation n'est pas optimale. Cette année, l'accueil de ces étudiants a été amélioré, avec des rendez-vous plus resserrés autour de groupes de 15 à 20 étudiants. Il va de soi que c'est un palliatif et qu'il faut progresser dans l'accueil de ce public spécifique.

Enfin, se pose la question de l'identité des 1<sup>ers</sup> cycles, qui renvoie à la question du réseau qui est en train d'être construit. Le contrat quadriennal liant Sciences Po à l'Etat prévoyait l'ouverture de quatre campus, dont un consacré au Moyen-Orient et à la Méditerranée. Ce projet fait l'objet d'un consensus à Sciences Po et en dehors. Il sera étudié en groupe de travail avant d'être soumis à la Commission paritaire.

Ce bilan mérite d'être discuté. Il soulève un certain nombre de questions, notamment sur l'arrivée des étudiants des 1<sup>ers</sup> cycles en région à Paris en cycle du diplôme. En même temps, Laurent BIGORGNE a le sentiment, pour avoir participé à ce bilan et pour avoir écouté les étudiants, que les campus en région sont aujourd'hui des lieux d'excellence, d'apprentissage et d'expertise sur des régions qui intéressent les étudiants et les recruteurs. Ces lieux de savoir rassemblent également des communautés d'étudiants fortement structurées et solidaires grâce à la taille de ces campus. Ces communautés sont autant de graines de jeunes générations européennes qui apprennent à travailler ensemble, à mieux connaître l'Europe et à s'exprimer dans plusieurs langues. C'est bien l'enjeu de ces campus aujourd'hui et le bilan positif qu'il faut en retirer après quatre années d'expérience.

# b) Questions et observations :

Christian LARGER a constaté à plusieurs reprises que le grand public confond ces 1<sup>ers</sup> cycles en régions avec les IEP de province. Il y a une difficulté en termes de stratégie de marque qui est liée au nom de Sciences Po. Il est délicat d'expliquer que l'Institut d'études politiques de Paris a un 1<sup>er</sup> cycle à Dijon. Il est important de réfléchir à une présentation qui permette d'éviter certains malentendus.

Xavier BRUNSCHVICG admet que c'est un sujet qui n'est pas simple. L'IEP de Paris tente systématiquement de préempter la marque Sciences Po, en utilisant "Sciences Po" et non "Sciences Po

Paris", cette deuxième formulation revenant à dire qu'il y a d'autres Sciences Po en dehors de Paris. Or il existe une vraie confusion, notamment chez les recruteurs, puisque de nombreux diplômés d'IEP de province se présentent comme diplômés de Sciences Po. Les étudiants du DESS marketing avaient mené une enquête auprès des recruteurs sur ces questions et avaient constaté une confusion persistante. On n'a pas trouvé de solution magique pour l'instant, si ce n'est de préempter systématiquement la marque Sciences Po. La direction fait cependant des exceptions quand elle communique vers l'étranger, puisque Paris doit être un élément important de l'identification de Sciences Po. Généralement, les 1<sup>ers</sup> cycles délocalisés utilisent le logo "Sciences Po" avec juste à côté la mention "1<sup>er</sup> cycle de l'IEP de Paris à Nancy, Dijon ou Poitiers". La solution idéale serait d'interdire aux IEP de province d'utiliser la marque "Sciences Po". C'est techniquement faisable. Xavier BRUNSCHVICG s'était rendu compte il y a un an et demi que la marque Sciences Po n'était plus protégée. Elle l'est à nouveau et il n'y a aucune ambiguïté sur la propriété de la marque. Il serait juridiquement possible d'interdire aux IEP de province de l'utiliser, mais la question est compliquée. Cela serait très mal perçu. Mais il faudrait clarifier la situation.

Laurent BIGORGNE ajoute que la difficulté pour les 1<sup>ers</sup> cycles en régions est qu'ils sont jeunes, alors que le temps d'installation dans le grand public est un temps long. Dans les régions où ils sont installés, il y a une bonne compréhension du système, simplement parce que Sciences Po a fait un travail approfondi d'information locale, notamment dans les lycées. La spécificité franco-allemande, ibéro-américaine et Est-européenne de ces campus est très vendeuse. Elle fait comprendre tout de suite qu'il s'agit de quelque chose qui n'existe pas ailleurs, que ce n'est pas un énième IEP. Sciences Po s'emploie à mener une politique de communication massive sur ces 1<sup>ers</sup> cycles en étant présent dans les salons étudiants et dans les lycées. Dans le cadre du groupe de travail sur l'accès à Sciences Po, on pourra faire un bilan de la campagne de promotion dans les lycées et à l'étranger. Mais on n'en fera jamais assez.

Christian LARGER pense qu'il faudrait aussi communiquer en direction des sociétés de recrutement. Il a constaté une réelle confusion.

David ABIKER suppose que cette confusion ne se manifeste que lors de la recherche d'un stage en 3<sup>ème</sup> année, puisqu'une fois revenus de l'étranger, les étudiants sont tous à Paris. Ils sont diplômés du campus de Paris comme les autres.

Christian LARGER estime que certains chasseurs de tête ou recruteurs peuvent s'interroger sur la qualité du diplôme de ces étudiants.

Laurent BIGORGNE fait remarquer que le seul diplôme reconnu à bac + 5 depuis quatre ans est celui de l'IEP de Paris. Pour lever cette ambiguïté, on reprendra toute la terminologie du master. Les IEP de province travaillent avec cinq ans de retard sur le passage à bac + 5. Le fait que cela ne soit pas encore fait signifie que les masters qu'obtiendront éventuellement les élèves des IEP de province seront délivrés par les universités auxquelles elles sont rattachées. Les universités se battent pour que les IEP n'aient aucune visibilité au niveau d'une sortie diplômante à bac + 5. Le statut de Sciences Po et l'existence du diplôme d'établissement le mettent à l'abri de cette mise sous tutelle et de cette non existence au seul niveau pertinent aujourd'hui, bac + 5.

Filip GRABOWSKI indique qu'il a été un des premiers étudiants admis dans le cycle Est-européen de Dijon en 2001. Il est impressionné lorsqu'il constate tout ce qui a été fait depuis trois ans. En ce qui concerne la confusion sur les 1<sup>ers</sup> cycles délocalisés, son expérience personnelle lui a montré que l'existence d'un cycle Est-européen est apprécié par les chefs d'entreprise et les futurs employeurs. Une fois qu'ils ont compris ce que sont ces cycles, les étudiants venant des campus en régions sont perçus comme ayant un avantage par rapport à ceux qui n'ont été qu'à Paris.

Domitien DETRIE ne pense pas que la question de l'identité de Sciences Po soit un problème, puisque ces étudiants vont à Paris en 4ème et 5ème année. Tout étudiant, s'il veut valoriser le fait qu'il vient de Sciences Po, peut préciser sur son CV "Institut d'études politiques de Paris". Il faudrait peut-être mieux apprendre aux étudiants à présenter leur CV, mais il ne pense pas qu'il y ait un problème sur la marque de Sciences Po.

Xavier BRUNSCHVICG répond que lorsqu'un recruteur reçoit le CV d'une diplômée de l'IEP de Bordeaux et que ce CV indique "diplômée de Sciences Po", il y a un problème.

Domitien DETRIE est d'accord. Mais lancer le débat sur la propriété de la marque Sciences Po reviendrait à jeter de l'huile sur le feu. Sciences Po a déjà assez de ressources et de capacités. Il n'est pas nécessaire de s'appuyer sur la marque pour écraser un peu plus les IEP de province. Il est préférable de laisser les choses s'apaiser. Par ailleurs, des étudiants de Poitiers lui ont fait savoir qu'il y avait un certain mécontentement sur le suivi des projets collectifs. Il rappelle qu'une des spécificités des cycles délocalisés est qu'ils proposent aux étudiants de s'inscrire dans des projets collectifs en 1<sup>er</sup> cycle. Mais beaucoup d'étudiants se plaignent du fait qu'au sein de l'administration, personne n'a le temps et les compétences pour les aider et suivre ces projets. Des étudiants de Poitiers auraient fait circuler une pétition sur ce problème.

David ABIKER lui demande s'il est sûr qu'il y a bien une pétition.

Domitien DETRIE répond que l'initiative a été lancée et qu'un rendez-vous a été pris avec la direction pour en parler. Par ailleurs, il demande si les enseignants qui dispensent des cours magistraux en vidéoconférence, par exemple Dominique STRAUSS-KAHN, sont réellement sensibilisés aux sites délocalisés. Monsieur STRAUSS-KAHN a récemment fait un lapsus lorsqu'il a mentionné que les étudiants des sites délocalisés de Nancy, Dijon et Tours suivaient son cours en vidéoconférence. Il y a eu un mouvement de protestation dans l'amphithéâtre. C'est un détail, mais il est peut-être significatif du fait que les enseignants de 1<sup>er</sup> cycle ne sont pas suffisamment sensibilisés à l'existence de ces cycles.

Philippe BRAUD est concerné et il approuve ses propos. Il confirme que lorsqu'on commence un cours, dans les dix premières minutes, on pense aux étudiants qui suivent le cours en vidéoconférence, mais qu'on finit par les oublier parce qu'ils ne sont pas sur place. Il y a un antidote, dont il voit les résultats lors des évaluations : il est important d'aller au moins une fois dans chacun de ces 1<sup>ers</sup> cycles. Les étudiants sont très contents lorsque cela arrive. Cette année, il n'a pas pu aller à Dijon mais a donné un cours à Nancy. Il a vu la différence dans les évaluations données par les étudiants. Ceux de Dijon n'étaient pas satisfaits et ils avaient raison de ne pas l'être. Une fois qu'on a vu ces auditoires, on pense davantage à eux lorsque l'on donne le reste des cours à Paris.

Filip GRABOWSKI ajoute que cela motive beaucoup les étudiants sur place.

Christian LARGER demande s'il ne serait pas possible que certains cours soient donnés en régions avec une vidéotransmission à Paris.

Marina KUNDU répond que c'est ce qu'on fait lorsqu'un professeur se déplace pour donner un cours dans un cycle délocalisé.

Philippe BRAUD fait remarquer que ce n'est valable que lorsque les horaires conviennent. Chaque fois qu'il a donné un cours dans un cycle délocalisé, ce n'était pas le bon créneau horaire.

Laurent BIGORGNE fait remarquer à Domitien DETRIE que tout le monde peut faire un lapsus et que ce n'est pas forcément très significatif. Dominique STRAUSS-KAHN ou Philippe BRAUD sont des enseignants dont l'emploi du temps est chargé. Lorsque des enseignants se déplacent pour un cours, ils doivent passer plusieurs heures en train dans le cas de Nancy et parfois passer la nuit sur place. Mais il n'a jamais vu un seul titulaire d'un cours magistral en 1<sup>er</sup> cycle rechigner à aller faire son cours en région. Tout est améliorable, mais il pense qu'un certain équilibre a été atteint. Il ajoute qu'il ne souhaite pas que toute la pédagogie passe par la vidéoconférence sur les campus. Cela n'aurait pas de sens et reviendrait à simplement dupliquer ce qui se fait à Paris. En ce qui concerne l'encadrement des projets collectifs, il faut bien distinguer les problèmes évoqués en Commission paritaire. S'il y a un problème général d'encadrement des projets collectifs, la Commission paritaire est le lieu pour en parler et le traiter. Mais s'il y a un problème ponctuel, il ne sait pas si cela relève des attributions de la Commission paritaire. Il estime malhonnête d'arguer d'une situation précise pour la transformer en généralité.

Domitien DETRIE répond que ce n'est pas ce qu'il a fait. Il a soulevé un problème concret et a demandé comment cela pourrait être résolu sur le site de Poitiers. Les étudiants qui siègent dans la

commission inter-sites entre les différents cycles se plaignent souvent que leurs idées ne sont pas relayées assez efficacement. Il est donc important que les élus étudiants puissent relayer les demandes des étudiants de ces cycles à Paris. Il ne cherchait pas à mettre en difficulté qui que ce soit à Paris ou ailleurs.

François SEROT ALMERAS LA TOUR est très heureux que Monsieur BIGORGNE ait soulevé la question du campus parisien, qui lui tient à cœur. Il demande s'il y a déjà des pistes de réflexion sur ce qui pourrait être fait pour redynamiser le campus parisien.

Laurent BIGORGNE répond qu'il serait difficile de créer une spécificité à Paris en quelques mois. Mais il pense que l'on pourrait par exemple mettre l'accent sur le fait méconnu qu'est la présence d'un plus grand nombre d'étudiants étrangers que d'étudiants français en 2ème année. Ce potentiel d'étudiants du programme international devrait être accentué. Il y a un trop faible mélange entre les étudiants français et les étudiants internationaux. Cette voie pourrait être une des évolutions du campus de Paris. Il a été choqué de constater que certains étudiants français ne souhaitaient pas travailler avec des étudiants étrangers. Il ajoute que la question de l'accueil des étudiants à Paris lui tient particulièrement à cœur. Il est important de rompre avec l'anonymat qui existe aujourd'hui.

Jérémy AFANE souligne que si certains étudiants n'aiment pas travailler avec les étudiants étrangers, c'est essentiellement à cause de la barrière de la langue. Certains étudiants étrangers ont d'énormes difficultés en français. Il a eu l'occasion de préparer un exposé en architecture avec un étudiant chilien qui savait à peine lire une phrase en français. Il faudrait aider ces étudiants à mieux s'intégrer, mais il ne pense pas qu'il y ait un rejet de la part des étudiants français.

Nicolas COCHARD demande si Sciences Po ne pourrait pas envisager des partenariats avec des IEP de province pour faire l'équivalent des 1<sup>ers</sup> cycles délocalisés sur des thèmes précis. Cela permettrait de promouvoir une plus grande coopération entre les IEP à la place de la compétition qui existe actuellement.

Laurent BIGORGNE lui demande s'il pense vraiment qu'il y a concurrence entre l'IEP de Paris et les IEP de province.

Nicolas COCHARD pense que c'est le cas, puisqu'on se demande s'il ne faudrait pas leur interdire d'utiliser la marque "Sciences Po".

Laurent BIGORGNE lui rappelle que lorsqu'il a demandé une adresse Internet, il lui a demandé de bien préciser qu'il s'agissait de SUD-CNT. La direction de Sciences Po n'est pas seule à être préoccupée par une marque. C'est aujourd'hui un souci légitime que d'être préoccupé par le devenir d'une marque.

Nicolas COCHARD précise que SUD-CNT est une mise en partenariat et non en concurrence.

Laurent BIGORGNE ajoute que pour ce qui est des partenariats, le projet de 1<sup>er</sup> cycle Moyen-Orient – Méditerranée, qu'il est prévu d'implanter à Menton, ne se fera qu'en lien avec l'IEP d'Aix-en-Provence.

Nicolas COCHARD demande de quelle nature sera ce lien.

Laurent BIGORGNE répond qu'il sera déterminé librement par l'IEP de Paris et l'IEP d'Aix-en-Provence. Richard DESCOINGS et le directeur de l'IEP d'Aix-en-Provence se sont rencontrés et ont avancé sur un certain nombre de possibilités. Le directeur de l'IEP d'Aix-en-Provence a évoqué la possibilité, pour les étudiants sortant du 1<sup>er</sup> cycle de Menton, de suivre leur master à l'IEP de Paris ou un master spécialisé dans le Moyen-Orient et le Maghreb à l'IEP d'Aix-en-Provence. Il y aura également des partenariats pour le recrutement des enseignants. Enfin, ce partenariat se concrétisera peut-être par la création de programmes spécialisés à l'IEP d'Aix. Mais cela dépendra de la souveraineté des Conseils et des instances de direction de l'IEP d'Aix-en-Provence

#### VI. AUDITION DE SCIENCES PO CONSEIL

#### a) Exposé:

Pierre MAZZONE présente le bilan d'activité de Sciences Po Conseil du 1<sup>er</sup> février 2003 au 31 juillet 2003. Le 2<sup>nd</sup> semestre 2003-2004 de Sciences Po Conseil a été assez satisfaisant, puisqu'il y a eu un volume de missions correspondant à 24 000 euros. En 2002, le trésorier fondateur avait indiqué dans son rapport qu'il fallait au moins 20 000 euros pour avoir un rythme de croisière. Pierre MAZZONE pense que cet objectif est atteint, sachant qu'il y a encore un potentiel pour le développement de Sciences Po Conseil, puisque l'ancienne junior entreprise avait mis en place des méthodes et procédures qui devraient permettre de développer l'association.

# Fin de l'enregistrement

Parmi les missions remplies par Sciences Po Conseil, on lui a confié des enquêtes auprès d'élus locaux, dont il a fallu faire la synthèse. Sciences Po Conseil a également mené une enquête sur la clientèle du centre Georges Pompidou. Siemens lui a commandé une enquête de satisfaction sur le restaurant d'entreprise. Une mission a également été menée pour le compte de l'Inspection générale des Finances. Enfin, des étudiants ont collaboré à une enquête sociologique de l'OSC auprès des militaires.

La structuration de Sciences Po Conseil a été abandonnée au profit d'un modèle plus flexible. Afin de respecter l'esprit des créateurs de l'association, la plupart des missions ont été confiées à des étudiants n'appartenant pas au bureau de Sciences Po Conseil. La comptabilité a été informatisée et du matériel informatique acheté pour faciliter le travail de l'association.

En ce qui concerne la trésorerie, Sciences Po Conseil pratique la comptabilité en partie double. Le chiffre d'affaires comptable constaté pour ce semestre est de 8 122 euros. Ce chiffre ne prend en compte que les missions facturées au 31 juillet 2003, les missions réalisées représentant un montant de 23 959 euros, qui a été apuré en août et septembre 2003. Pendant le premier semestre 2003, l'association a limité les dépenses administratives afin de garantir un dons de roulement conséquent aux équipes suivantes et de procéder aux investissements nécessaires, notamment en matériel informatique. La situation financière est saine, Sciences Po Conseil n'ayant contracté aucune dette financière à la date du 31 juillet 2003. le résultat net comptable avant impôt se monte à 1 709 euros pour la période du 1<sup>er</sup> février au 31 juillet 2003.

#### b) Questions et observations :

David ABIKER demande si le mandat de Sciences Po Conseil est bien de six mois.

Pierre MAZZONE précise qu'il s'agit d'un mandat d'un semestre.

Olivier STORCH demande quelle est la situation financière actuelle.

Pierre MAZZONE répond qu'il a arrêté les comptes au 31 juillet 2003.

Olivier STORCH souligne qu'il reste à recouvrir environ 15 000 euros de créances pour des prestations réalisées. Pierre MAZZONE rappelle que ces sommes ont été facturées fin août.

Laurent BIGORGNE fait remarquer que ces comptes s'arrêtent en 31 juillet 2003. Les comptes de l'équipe suivante vont du 1<sup>er</sup> août 2003 au 31 janvier 2004. Il ne lui semble donc pas possible de donner le quitus ce soir.

Pierre MAZZONE indique qu'il était en stage de juillet à décembre 2003. C'est la raison pour laquelle il n'a pas pu présenter les comptes.

Laurent BIGORGNE souhaite avoir davantage de précisions et demande que les comptes de l'équipe suivante soient agrégés aux comptes arrêtés au 31 juillet 2003.

Olivier STORCH signale que cela doit être possible à partir des déclarations fiscales.

David ABIKER souligne qu'il y a eu un sérieux problème de transmission de l'information. La Commission paritaire n'a donc vu qu'une moitié de comptes. L'équipe de Sciences Po Conseil devrait se faire aider sur ces questions.

Pierre MAZZONE répond qu'il est en contact avec la nouvelle équipe. Il estime qu'une assistance comptable serait coûteuse.

Olivier STORCH pense qu'un maître de conférence pourrait fournir cette aide.

Laurent BIGORGNE fait remarquer que si le quitus devait être voté aujourd'hui, il serait refusé. La direction adressera un courrier à Pierre MAZZONE ainsi qu'à ses successeurs. La question de bail et de statut d'association reconnue pourrait être envisagée ultérieurement, sous réserve de la mise en place d'une réelle procédure de transmission.

Pierre MAZZONE souligne que les comptes arrêtés au 31 janvier 2002 ont été approuvés par un commissaire aux comptes.

Xavier BRUNSCHVICG lui demande de ne pas utiliser le logo de Sciences Po sur les documents de Sciences Po Conseil.

Le vote du quitus est renvoyé à une autre séance.

# VII. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX PROVISOIRES DES SEANCES DU 8 DECEMBRE ET DU 15 DECEMBRE 2003

Les procès-verbaux sont adoptés sous réserve de quelques modifications.

#### VIII. ECHANGES D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Olivier STORCH souhaiterait que l'amélioration des conditions matérielles inhérentes au campus de Paris soit une priorité transversale aux groupe de travail.

Laurent BIGORGNE indique que deux nouveaux baux de location seront signés d'ici la fin du mois afin d'avoir plus d'espace à Sciences Po. Le premier immeuble loué, au 117 boulevard Saint-Germain, représente une surface de 1800 m². Le second, rue de l'Université, offre 3500 m² supplémentaires. Cela donne une marge de manœuvre supplémentaire pour de nouveaux bureaux. Les services qui y seront implantés bénéficieront d'effets de synergie. En outre, ce semestre, Sciences Po a loué à la carte 300 créneaux horaires dans les locaux occupés par l'ENA rue de l'Université.

David ABIKER demande si cela pourra être mis à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

Laurent BIGORGNE répond que cela ne relève pas de la compétence de la Commission paritaire, mais du groupe de travail sur les conditions de vie et d'études à Sciences Po. La Caisse des dépôts et consignations va procéder à un audit du parc immobilier de Sciences Po.

Domitien DETRIE pose une question sur les tables et sur l'affichage des projets collectifs dans la Péniche en face des panneaux syndicaux.

Laurent BIGORGNE informe que le scrutin pour les élections du CROUS se tiendra salle Elie Halévy. L'accès se fera par le 27 rue Saint-Guillaume.

Sophie BESANCENOT demande si le rapport COTTA sera mis à la disposition des étudiants.

Laurent BIGORGNE répond qu'il sera disponible en ligne.

Jérémy AFANE pose une question sur le prix des photocopies administratives. Une copie d'examen coûte 2 euros, alors que selon la loi, une photocopie administrative au format A4 coûte 0,18 euros.

Laurent BIGORGNE répond que ces tarifs sont dus à la masse de photocopies administratives demandées et non retirées.

David ABIKER rappelle que ce problème est évoqué de façon répétée. Il demande s'il vaut la peine d'une polémique.

Nicolas COCHARD demande si des horaires banalisés seront mis en place l'année prochaine afin de faciliter la vie associative.

Laurent BIGORGNE répond que c'est son souhait, mais que les problème de locaux demeurent.

Nicolas COCHARD demande si l'on pourrait envisager le recyclage du papier informatique.

Xavier BRUNSCHVICG indique qu'un projet collectif de l'année dernière portait sur le développement durable. Les impressions sont en accès libre mais pourraient être proposées à prix coîtant.

Nicolas COCHARD demande si Sciences Po envisage d'utiliser des logiciels libres, qui ne demandent pas de licence.

Xavier BRUNSCHVICG signale qu'une réflexion existe sur le développement des services à proposer aux usagers.

Sophie BESANCENOT demande si on pourrait mettre des corrigés-types d'examen à disposition des étudiants.

David ABIKER fait remarquer qu'à une certaine époque, les meilleures copies étaient disponibles en bibliothèque.

Laurent BIGORGNE répond que cela n'est pas possible mais que des amphithéâtres de restitution existent. C'est un sujet sur lequel il faut progresser. Il est nécessaire de développer la coordination entre les équipes de correction. Se pose en outre la question du tutorat des étudiants en situation d'échec.

David ABIKER pense qu'il faudra solliciter les groupes de travail sur ces questions.

La séance est levée à 20 heures.